Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_055-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Cécile GARNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DESMONS.

Excusés : Françoise PARRIAUX (procuration à Yvon DANTEC), Vincent CALLETTE (procuration à Hubert MINNITI), Stéphanie ARNAUD (pouvoir à Nathalie PERRIN), Marie-Laure CURMI (procuration à Cécile GARNIER), Yves-Marie GEFFROY (procuration à Paul LEDUCQ).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 27

2026 – 055 – URBANISME FONCIER
BATIMENT COMMUNAL DE LA POSTE ET BATIMENT MITOYEN
REGULARISATION DES VOLUMES

Hubert MINNITI, 2ème Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, la Transition Ecologique, le Patrimoine Bâti et le Foncier, l'Environnement et les Mobilités, présente le rapport qui suit :

Dans le cadre d'une vente immobilière privée, appartenant à la famille Chatel et sachant que leur propriété est mitoyenne au bâtiment communal de la poste, il a été décelé la nécessité de clarifier et régulariser la propriété de volumes imbriqués au sein d'une même parcelle.

Un géomètre a été mandaté pour les besoins de cette régularisation pour réaliser un état descriptif de division pour identifier le lot volume appartenant à la mairie et le lot volume appartenant à la famille Chatel. Ce document doit être déposé et repris dans un acte notarié.

Compte tenu :

- que la parcelle AC 949 présente une configuration particulière résultant de l'imbrication, au sein d'un même ensemble immobilier, d'un grenier et du niveau inférieur, ces deux parties relevant de propriétaires distincts ;
- que le grenier est la propriété des consorts CHATEL, tandis que la partie située au rez-de-chaussée est la propriété de la Commune de CORPS NUDS ;
- que cette imbrication matérielle nécessite, pour les besoins de la publicité foncière de procéder à une identification juridique des différents volumes existants et,
- qu'il a été décidé d'établir un état descriptif de division en volumes,
- que l'état descriptif de division en volumes établi par Monsieur LABBE géomètre-expert est approuvé,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_055-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer l'acte d'état descriptif de division.

Fait et délibéré en séance le 27 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel DESMONS

Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS NUDS
35150